

Effectif recensé :	51 femmes		
Matricules extrêmes au KL Ravensbrück :	34103 – 34150 ¹		
Situations :	Décédées et disparues en déportation :	4	-
	Rentrées de déportation :	47	-

Les 51 femmes de ce transport sont extraites du Fort de Romainville, le jeudi 16 mars 1944, pour être déportées, probablement de la gare du Nord, vers la prison d'Aix-la-Chapelle, où elles ne restent qu'à peine deux jours avant d'être transférées, via les prisons d'Essen (le 18 mars), Hanovre (le 25 mars) et Hambourg, au KL Ravensbrück où elles arrivent le 5 avril. Elles reçoivent des matricules dans la série des « 34000 ». C'est, en très peu de temps, le second transport à suivre ce trajet, après celui parti de Paris le 2 mars 1944, auquel il ressemble sur de nombreux points de vue, dont celui des effectifs².

Il s'agit d'abord, là encore, de femmes qui reçoivent certainement le sigle « NN » au moment de leur déportation. Ce ne sont pas les premières « NN » parties de France à prendre la direction de la prison d'Aix-la-Chapelle. En effet, depuis juillet 1942 notamment, des déportées classées « NN » quittent la France pour cette destination, avant d'être transférées en vue de leur jugement auprès des tribunaux de Cologne puis de Breslau³. Toutefois, puisque les femmes de ce transport prennent directement la direction du KL Ravensbrück, ne suivant donc pas le même parcours que les autres « NN » passées par la prison d'Aix-la-Chapelle, cela laisse supposer que ce sont les autorités policières allemandes, et non la Wehrmacht comme le veut pourtant la procédure, qui se charge d'organiser cette déportation dont la finalité n'est pas un jugement en Allemagne⁴. Mais, en tant que déportées « NN », non jugées, placées au KL Ravensbrück dans un *Block* spécifique, elles se voient pourtant interdire de recevoir du courrier ou des colis et ne sont pas affectées à des Kommandos de travail extérieurs.

Ensuite, la très grande majorité de ces femmes sont des résistantes. Un peu plus du tiers d'entre elles ont été arrêtées en 1943, surtout à partir du mois d'octobre, les autres l'étant jusqu'à la mi-février 1944. Là encore, le département de la Seine n'est pas celui qui enregistre le plus ; la géographie des arrestations apparaissant même plus variée, de la Seine-Inférieure aux Bouches du Rhône, et de la Vienne à la Moselle⁵. Ainsi, si une femme est en effet arrêtée dans ce dernier département, en zone annexée, avant d'être

transférée au Fort de Romainville, parce qu'elle a porté secours à son frère, réfractaire à la Wehrmacht, la majorité sont des membres d'organisations de résistance qui le sont le plus souvent pour avoir hébergé et aidé des résistants ou des aviateurs alliés. C'est le cas de ces 5 membres de Combat dans le Gard en octobre 1943, ou celui de ces 3 femmes du réseau Marie-Odile dans la Vienne en janvier 1944, alors que d'autres le sont dans l'Allier, dans le Loiret, ou dans la Seine. On compte aussi des agents de liaison, comme cette résistante de Libération-Nord de la Seine, ces militantes du Front National de Seine-Inférieure, ou encore ces membres du réseau Mithridate du Puy-de-Dôme. 6 femmes sont arrêtées à Toulouse le 4 février 1944, alors que les Allemands remontent la « filière » d'une imprimerie clandestine. D'autres résistantes le sont lors de rafle de représailles, comme celle de Cluny le 14 février 1944, pour des membres du réseau Buckmaster. Il faut toutefois noter que 3 femmes au moins de ce transport sont arrêtées pour des actes « d'hostilité à l'Allemagne », sans qu'elles appartiennent à une organisation de résistance ; alors qu'une autre l'est de par sa « conduite » et parce qu'elle est déclarée « agent contaminant ».

Enfin, et parce qu'elles sont considérées comme des « NN », ces déportées restent au KL Ravensbrück d'avril 1944 à mars 1945. 1 décède durant cette période. A cette date, les Nazis prennent la décision de transférer cette catégorie de détenus vers le KL Mauthausen, dont 39 déportées de ce transport. Une décède après son arrivée dans ce camp. 2 autres sont envoyées au KL Bergen-Belsen où elles décèdent en avril 1945. Au total, 36 déportées de ce transport sont libérées du KL Mauthausen, dont la majorité le 22 avril 1945 par la Croix-Rouge ; alors que 11 autres, restées au KL Ravensbrück, ou pour une d'entre elle transférée au KL Bergen-Belsen, le sont durant la même période.

Thomas Fontaine

1 Trois matricules ne s'inscrivent pas dans cette série. Une femme reçoit le matricule 34153, alors que deux autres reçoivent des numéros antérieurs (le 33984 et le 33985 ou 33987)

2 Voir la notice correspondante (point I.185.).

3 Se reporter à la notice d'introduction sur la procédure « *Nacht und Nebel* ».

4 La police allemande a déjà organisé de Paris des départs en déportation de femmes classées « NN » : le 26 juillet 1943 pour des femmes immatriculées dans la série des « 21000 », les 21 et 28 octobre pour des « 24000 », et le 2 mars 1944 pour des « 31000 » et des « 32000 ». Se reporter à ces notices (1^{re} partie).

5 On connaît 42 des 51 dates d'arrestation, et 41 des 51 départements d'arrestation des déportées de ce transport.